

Budgets des curés d'Espins (Calvados)

1) Première déclaration de Le Marchand, curé d'Espins, au mois de mars-avril 1790.

Détail des biens et revenus dudit bénéfice,

Savoir :

Bâtiments, un presbytère contenant 100 pieds de couverture en mauvaise réparation, sans aucunes chambres, estimé de revenu 44 livres.

Clos (ou parc), d'un demi-acre, estimé 10 livres.

Jardins, contenant 12 perches, est à 10 livres.

Terres labourables, 2 acres et 1/2 vergée, en 4 pièces, est à 51 livres.

Pré, une vergée 1/2, est à 40 livres.

Grosses et menues dîmes anciennes, un tiers de la grosse et les menues est à 1150 livres. M. l'abbé du Valricher jouit des deux autres tiers des grosses dîmes.

Dîmes noales. Elles sont estimées à 80 livres.

Rentes actives, une rente foncière de 5 livres et une poule, estimée 15 sols.

Total du revenu annuel est de 1392 l. 15 s.

2) Seconde déclaration du curé d'Espins, en date du 13 juillet 1791.

Compte que rend le sieur Mallet, curé de la paroisse des Pins, à MM. les administrateurs du district de Falaise, du produit de son bénéfice pour l'année 1790.

Recette.

Observe ledit sieur curé que le sieur Le Marchand, son prédécesseur, décéda le 4 avril 1790, et qu'il a pris possession de son bénéfice le 27 du même mois; que le 4 juillet suivant, les héritiers du feu s^r curé se disposant à passer l'année par adjudication, il se présenta pour la réclamer en vertu des décrets de l'Assemblée nationale. Et que, pour obvier aux difficultés, il fut arrêté que l'adjudication serait faite en commun, sauf les droits respectifs d'un chacun.

Ces difficultés ont été levées par MM. les administrateurs, qui ont décidé que l'année appartenait audit comptable, et que les héritiers du feu sieur curé lui rendraient compte, ce qui a été exécuté.

Il résulte de ce compte rendu et de l'acte d'adjudication qui est ci-joint que le produit du bénéfice, y compris la valeur de cent gluis, a été porté à 890 livres, laquelle somme jointe à celle de 5 livres pour la valeur de 13 fagots perçus du vivant dudit sieur curé, compose un total de 895 livres, qui est le produit entier de ladite année 1790, ci 895 livres.

Dépense.

Le sieur curé demande qu'il lui soit alloué :

1° La somme de 30 livres pour les fournitures de vin, lumineaire et blanchissage du linge de l'église, ci 30 l.

2° 1^{re} année 1790, suivant la quittance 183 l. 4 s. 3 d.

3° Acquit des fondations (6 pièces de terre et une rente de 115 sols et 1 poule), à déduire. 119 l. 10 s.

4° La ferme de Foupendant, dépendante de l'abbé du Valricher, doit pour assensement de dîme une rente de 50 l. en argent, 11 boisseaux de froment, mesure du Bois-Halbout, est 55 livres, en tout 105 l., dont le paiement a été refusé par le fermier 105 l.

Total de la dépense 437 l. 14 s. 3 d.

Recette895 l.

Dépense437 l. 14 s. 3 d.

Restent aux mains du comptable, 457 l. 5 s. 9 d.

Ledit sieur comptable supplie MM. les administrateurs de lui accorder pour le complément de ce traitement,

ainsi que le second quartier de son traitement pour l'année 1791, entièrement échu le 1^{er} juillet 1791.

Présenté à Falaise, ce 13 juillet 1791.

Mallet, curé des Pins.